

INFO-PARENT CONCERNANT L'INTIMIDATION

POSITION DE L'ÉCOLE FACE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence (*LIP, 75.3). Aucune situation, jugée par les intervenants de l'école, comme étant de l'intimidation n'est tolérée (CODE DE VIE, règles 10, 11 et 12).

LES DÉFINITIONS SELON LA LIP

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Article 13 de la LIP).

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (Article 13 de la LIP).

COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE...

CRITÈRES	CAS D'INTIMIDATION	CAS DE CONFLIT
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

L'école De Bourgogne s'engage à :

- Faire de la prévention.
- Intervenir lors de situations problématiques.

COMMENT SIGNALER À L'ÉCOLE DE BOURGOGNE LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

- Nous recommandons aux parents d'encourager leur enfant à signaler rapidement une situation problématique à un adulte de l'école.
- Le parent peut aussi signaler une situation problématique à un adulte de l'école, oralement, par écrit, par téléphone ou par courriel (agissons.debourgogne@csp.qc.ca).

*Loi de l'instruction publique

JE ME RESPECTE ET JE RESPECTE LES AUTRES

Règles	Raisons
--------	---------

- Je respecte mes pairs, en paroles et en gestes.
 - Je m'adresse aux adultes d'une façon appropriée (ton de voix, choix des mots, non verbal, attitude).
 - Je soigne mon langage (pas de blasphèmes ou de mots grossiers).
 - Je respecte les consignes données par tous les adultes de l'école.
 - Je demande la permission avant d'emprunter les effets des autres.
-

Parce que

- je veux me faire des amis.
- je veux être apprécié des adultes.
- je veux que les gens autour de moi me fassent confiance.

- Les vêtements et les accessoires que je porte ne doivent pas prôner la violence, le sexisme, le racisme, la vulgarité, l'intolérance et inviter au non-respect de soi-même et des autres.
 - Je ne dois pas porter de casquette à l'intérieur de l'école.
-

Parce que

- je suis dans un milieu d'éducation.

Parce que

- a) J'entre en silence et je le demeure jusqu'à mon entrée en classe.
 - b) Durant les heures de classe, je circule calmement et en silence dans l'école.
 - c) Aux heures de récréation, dîner, service de garde, je me prépare et sors rapidement de l'école sans perdre de temps, ni flâner dans l'école.
- c'est plus sécuritaire.
 - les autres élèves ne doivent pas être dérangés.

JE SUIS UN ÉLÈVE RESPONSABLE

Règles	Raisons
<ul style="list-style-type: none">• J'arrive à l'heure le matin et le midi.	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none">• je veux réussir.• je veux contribuer à la qualité du climat d'apprentissage de ma classe.
<ul style="list-style-type: none">• Je dénonce l'intimidation et la violence afin de l'enrayer.• Je règle mes conflits de façon pacifique : sans intimidation, violence physique ou verbale.• J'utilise les médias électroniques de façon judicieuse et respectueuse.	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none">• ne pas dénoncer peut avoir des conséquences graves sur mon comportement et mes apprentissages.• je veux vivre dans un monde de qualité et être en sécurité.• il existe toujours une solution pacifique à mon problème et que la violence est inacceptable dans notre société.
<ul style="list-style-type: none">• Je me présente à l'école avec des vêtements et des chaussures propres, convenables, non indécents, adaptés aux différentes activités, (pas de bretelles spaghetti, pas de gilet trop court ou transparent, les sous-vêtements ne doivent pas être apparents, pas de jupe et de short plus courts que la mi-cuisse) et appropriés selon les saisons (bottes, manteaux, tuques...)	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none">• je suis dans un milieu d'éducation et que ce n'est pas un rendez-vous de la mode.• je ne veux pas me blesser en me déplaçant ou en jouant.
<ul style="list-style-type: none">• En hiver, je dois porter mon pantalon de neige et mes bottes pour jouer dans la neige.	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none">• je ne veux pas être mouillé, je serai donc plus concentré pour apprendre.

<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'horaire des aires de jeux 	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> • c'est plus sécuritaire et tous les élèves ont le droit à des moments privilégiés.
<ul style="list-style-type: none"> • a) Je cesse de jouer au son de la première cloche et je viens prendre mon rang rapidement. • b) Je suis calme et en silence à la deuxième cloche. 	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> • les autres attendent après moi pour entrer et que le temps de récréation est terminé.
<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les mesures de sécurité mises en place dans mon école. 	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'école est responsable de moi jusqu'à la fin de la journée. • je ne veux pas me blesser ou blesser les autres.
<ul style="list-style-type: none"> • J'effectue le travail demandé (en classe et à la maison). • Je produis un travail de qualité (présentation et implication). • Je respecte les délais qui me sont donnés. 	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> • je viens à l'école pour faire des apprentissages qui me serviront tout au long de ma vie.

JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT

Règles	Raisons
--------	---------

<ul style="list-style-type: none"> • Je contribue à garder mon école propre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. • Je respecte le bien commun. Exemples : pas de vol, pas de vandalisme... • Je prends soin du matériel qui m'est prêté. Exemples : livres de bibliothèque, matériel d'éducation physique, jeux sur la cour, instruments de musique... 	<p>Parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> • c'est agréable d'avoir un environnement propre et écologique. • je veux contribuer aux efforts faits pour garder mon école propre à l'intérieur et à l'extérieur. • c'est le matériel qui m'est prêté et qui coûte très cher. • je reconnais l'importance de faire attention au matériel.
--	---

Conséquences	Aide
<p><u>Si je respecte la règle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance verbale, écrite ou matérielle • Fierté • Activités récompense • Système de valorisation <p><u>Si j'enfreins la règle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal • Confiscation d'un objet • Message à l'agenda, avis disciplinaire • Aller se changer • Excuses verbales ou écrites, réflexion écrite • Geste réparateur • Reprise de temps • Perte de privilège • Appel téléphonique aux parents • Rencontre avec la direction • Contrat de comportement • Suspension à l'externe • Remboursement des coûts générés par la perte ou le bris • Travail communautaire, geste réparateur 	<p>Rencontre individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignant • Adulte concerné • Direction • Policier éducateur <p>Rencontre avec les parents</p> <p>Référence à un ou plusieurs intervenants des services complémentaires</p> <p>Plan d'intervention</p> <p>Feuille de route</p>

MESURES DE SÉCURITÉ

DANS L'ÉCOLE

- J'entre ou je sors de l'école par la cour arrière.
- Je me déplace dans le calme, en marchant muni d'un laissez-passer.
- Je monte et je descends les escaliers une marche à la fois.

DANS LA COUR ET DANS LE PARC ÉCOLE

- Je respecte les règles de sécurité de la page 8.
- Je prends ma récréation aux endroits prévus à cet effet, loin des portes et des supports à vélos.
- Je joue de façon sécuritaire et pacifique.
- Je marche à côté de ma bicyclette sur la cour de récréation et sur l'aire d'embarquement des autobus.
- En tout temps, j'utilise prudemment les différents équipements du terrain de jeux.

AUX RÉCRÉATIONS À L'INTÉRIEUR

- Je reste dans ma classe.
- Je respecte les règles de vie dans ma classe.
- Je demande la permission pour aller aux toilettes ou boire.
- Je m'occupe calmement avec un jeu.
- Lorsque la première cloche sonne, je range mon jeu et je m'assois calmement à ma place.

ALIMENTATION

- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des noix et des arachides. Toutefois, l'école ne peut pas être tenue responsable du non-respect de cette interdiction. Les enfants allergiques doivent continuer d'être alertes et prudents.
- Pour des raisons de saine alimentation, il est interdit d'apporter toutes confiseries, croustilles et boissons gazeuses.
- Les seules collations permises en classe sont : fruits, légumes, produits laitiers ou des protéines (exemples : humus, pois chiches, tofu).

LE MIDI

- Je reste assis à ma place.
- Je parle à voix basse avec mon voisin d'à-côté ou d'en face.
- Je nettoie ma place.
- Je n'échange pas de nourriture.
- Je ne lance ni nourriture ni quoi que ce soit.

AUX AUTOBUS

- En aucun temps, je ne me déplace au travers des autobus.
- Dès ma sortie de l'école, je vais prendre mon rang.
- Je prends mon rang calmement à l'endroit désigné.
- Au signal du surveillant, tout en conservant mon rang, je me déplace calmement pour monter dans l'autobus.

OBJETS PERSONNELS

- J'apporte à l'école uniquement les objets nécessaires à mes apprentissages et je peux apporter, à mes risques, certains objets pour faire des sports extérieurs tels que : balles de tennis, ballons, bâtons de mini-hockey et corde à danser. Idéalement, tous mes objets doivent être identifiés à mon nom.
- Je laisse à la maison :
 - tout objet personnel. Exemples : lecteur Mp3, objets électroniques...
 - tout objet populaire qui permet des échanges. Exemples : cartes de collection, figurines...
 - tout objet dangereux ou ressemblant à une arme. Exemples : couteaux, pétards, briquets...
 - les patins à roues alignées, les trottinettes et les planches à roulettes.

ÉDUCATION PHYSIQUE

- J'ai un sac pour transporter mes effets d'éducation physique.
- Je porte le costume d'éducation physique prévu (culotte de sport, chandail à manches courtes et souliers de course attachés). Les souliers de type « planche à roulettes » (skate) et les souliers de toile sont interdits.
- Je ne porte pas de montre, de clé autour du cou ni de bijoux encombrants.
- Je me change avant et après les cours.

RESPONSABILITÉS MUTUELLES

1. Procédure pour les absences

Les parents doivent obligatoirement avertir le secrétariat de l'absence de leur enfant pour l'avant-midi et pour l'après-midi et ce, le plus rapidement possible. Ils peuvent laisser un message sur la boîte vocale de l'école, en précisant le motif d'absence. S'il y a lieu, le service de garde doit également être averti.

Les élèves qui arrivent en retard doivent obligatoirement arrêter au secrétariat afin de confirmer leur arrivée.

2. Arrivée des élèves le matin et le midi

La surveillance des élèves, par les enseignants, débute à 7 h 55 le matin. Afin d'éviter les risques d'accidents ou de problèmes majeurs, nous vous demandons de vous assurer que vos enfants arrivent à l'école seulement 15 minutes avant le début des cours soit entre 7 h 55 et 8 h 10 le matin et entre 12 h 55 et 13 h 10 le midi.

3. Absence non-autorisées

Une absence prolongée pour des vacances ou tournois sportifs sont sous l'entière responsabilité des parents. Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant de préparer, avant le départ, du travail à réaliser, de le corriger ni de faire de la récupération au retour de l'enfant pour les notions vues durant une absence prolongée pour vacances

4. Accidents

Les parents sont avisés immédiatement lors d'un accident. Le déplacement en ambulance ou en taxi vers un centre hospitalier est aux frais des parents.

5. Assurances

L'école n'est pas responsable des accidents, de la perte, de la destruction ou du vol des effets personnels de l'élève, c'est pourquoi nous conseillons de ne pas apporter d'objets ou de vêtements de valeur à l'école. Les biens personnels doivent être protégés par des assurances privées.

La Commission scolaire ne détient pas d'assurance accident pour ses élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

6. Transport des élèves par les parents

Vous référer au « Guide aux parents » remis la première journée de classe.

7. Éducation physique - exemption

L'incapacité temporaire ou permanente d'assister aux cours d'éducation physique devra être justifiée par un certificat médical récent qui devra être remis, dans les meilleurs délais, à la secrétaire d'école qui en informera l'enseignant concerné. Un certificat médical doit être remis au début de chaque année scolaire si l'incapacité se prolonge.

GUIDE DE SÉCURITÉ SUR LA COUR

Terrain de soccer

- Sur le petit ou le grand terrain de soccer, la supervision d'un adulte est obligatoire.
- L'élève doit demander l'autorisation d'un adulte pour récupérer un ballon à l'extérieur du terrain ou de la cour.

Partie gazonnée des petits

- Il est permis de pratiquer la gymnastique de base de façon sécuritaire (Ex : pont, roulade, roue latérale)
- Il est permis de jouer au soccer avec la supervision d'un élève de 6^e année.

Sur la cour

- Il est interdit d'aller jouer près des supports à vélos.
- Il faut respecter les zones de jeux (marquage sur le sol)
- Il est permis de jouer au mini hockey. Le port des lunettes est obligatoire ainsi qu'un bâton réglementaire (pas plus haut que les hanches) ou des bâtons prêtés par l'école.
- Le ballon chasseur doit se jouer avec un seul ballon.
- Sur le terrain de copeaux des 4^e 5^e et 6^e :
Il est permis de jouer au soccer, au «touch football» ou de pratiquer la gymnastique de base de façon sécuritaire (Ex : pont, roulade, roue latérale)

L'hiver

- Les pantalons de neige sont obligatoires pour jouer sur les buttes et les aires de glace.
- Il faut respecter et partager les constructions (forts, bonhommes de neige.)
- Il est permis de lancer des balles de neige sur les murs latéraux du gymnase.
- Sur les buttes, il faut respecter le sens pour monter et glisser. Il faut glisser un par un et jamais debout. Il est défendu de pousser, de bousculer, de faire des empilages, de jouer au roi de la montagne, de construire des tunnels.
- Sur les plaques de glace, on ne doit jamais être debout. On s'élanche mais on glisse à genou ou couché et ce, un à la fois.

Parc école

- **Il est interdit** de courir, de jouer à la tague ou à cache-cache, de pousser, de lancer des copeaux, de monter dans les glissades de bas en haut, de se suspendre la tête en bas dans les modules et de s'asseoir dans le haut des structures de jeux.

Ballon poire

- Seulement les 20 coups sont permis.
- L'utilisation des ballons de classe sont prioritaires. (Les ballons des élèves sont acceptés seulement s'il y a des places libres.)
- Il est défendu de se suspendre sur les structures de métal

Les objets de la maison

- Il est défendu d'apporter de la maison tout objet ou jouet à caractère non sportif (voir règlements dans l'agenda)
- Les objets sportifs suivants sont défendus : super balle, raquette de tennis, mini hockey plus haut que la hanche.

Murs

- Le jeu du ballon ou balle au mur doit se jouer sur les murs du gymnase. (défendu sur la porte du gymnase) Il est interdit de «kicker» le ballon et d'utiliser un élève comme cible.

Peu importe l'endroit :

- Interdiction de jouer dans une zone où il y a des cônes.
Les cônes sont disponibles aux sorties et doivent être placés par les surveillant(e)s lorsque nécessaire afin d'assurer la sécurité des élèves.
- Pas de bousculade et de tiraillement
- Pas de jeux à caractère violent